

l'Institut du P. Eymard dans un grand péril, en fermant toutes les maisons de France. Heureusement la seule maison qui eut été fondée à l'étranger, Bruxelles, avait été préparée par la Providence pour servir de refuge et sauvegarder l'avenir!

Ce fut un des premiers résultats de la fondation de la maison de Rome, de faire voir enfin combien il était sage de prendre sans retard des mesures en vue de l'Introduction de la cause du Fondateur: un Père fut chargé en 1885 d'aller de différents côtés recueillir les souvenirs de ceux qui avaient connu le serviteur de Dieu. Mais, peu après, une douloureuse épreuve vint fondre sur la famille religieuse du Vénérable et interrompit le travail à peine ébauché. L'interruption, hélas! dura longtemps: il fallut bien en effet assurer la permanence et la diffusion de l'Œuvre, avant de songer à la glorification de l'ouvrier.

Enfin, le 6 janvier 1892, le R. P. Edm. Tenaillon fut nommé Postulateur. Agréé peu après par la Sacrée Congrégation des Rites, il s'occupa avec un dévouement si persévérant de la préparation, puis de la tenue des procès informatifs, à Grenoble et à Paris ainsi que dans d'autres villes (Belley, Angers, Lyon, Fréjus et Rome) que dès 1903, les 13 gros volumes des enquêtes épiscopales étaient remis à la S. C. des Rites pour y être transcrits. Le 8 août 1905 le décret concernant la révision des écrits du P. Eymard (41 volumes) était signé. Enfin le 12 août 1908, le Souverain Pontife, prenant en main la Cause du Serviteur de Dieu daigna signer la commission d'introduction de cette Cause. Et l'Auguste Pie X admettant à son audience, le 23 septembre suivant les membres du Chapitre général, qui s'était tenu à la maison de Rome, termina son allocution par ces mots: Je bénis la Cause de votre Vénérable Fondateur, inspiré de Dieu dans son œuvre: parce que sa